

Communiqué de presse

**Plus de 130 membres de la communauté juridique canadienne demandent au gouvernement Trudeau de refuser la demande d'extradition française dans l'affaire de Hassan Diab.**

**OTTAWA, 8 juin 2023** – Dans une lettre ouverte demandant la fin de quinze années d'injustice manifeste dans l'affaire du citoyen canadien Hassan Diab, plus de 130 membres de la communauté juridique canadienne, dont des professeurs de droit, des juges à la retraite, des avocats pratiquants et à la retraite, ainsi que des chercheurs juridiques de tout le pays, ont appelé le Premier ministre Trudeau à refuser la deuxième demande du gouvernement français d'extrader le Dr Diab vers la France.

La lettre rappelle au Premier ministre ses déclarations en 2018, après le retour d'Hassan Diab au Canada suite à son extradition précédente. Le Dr Diab avait été détenu dans une prison de haute sécurité à Paris pendant plus de trois ans, presque entièrement en isolement cellulaire, et il n'a jamais été officiellement inculpé ni traduit en justice. Le Premier ministre Trudeau a déclaré que ce qui lui était arrivé « n'aurait jamais dû se produire » et que des mesures seraient prises pour « s'assurer que cela ne se reproduise plus ».

« Face à cette deuxième demande d'extradition sans précédent de la France, le gouvernement Trudeau a maintenant la responsabilité de démontrer la véracité de l'assurance du Premier ministre selon laquelle les injustices subies par Hassan Diab ne se reproduiront pas », a déclaré Robert Currie, professeur de recherche distingué à la Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie, l'un des principaux auteurs de la lettre. « Son gouvernement a l'opportunité de tenir cette promesse. La Loi sur l'extradition permet au ministre de la Justice de refuser de procéder à une extradition. S'il y a jamais eu un moment d'exercer cette discrétion, c'est maintenant. »

La lettre résume les nombreuses et graves préoccupations croissantes concernant l'équité et les violations des droits de l'homme qui ont marqué chaque étape de l'affaire Hassan Diab, depuis la première demande d'extradition du gouvernement français en 2008, en relation avec un attentat terroriste perpétré en 1980 contre une synagogue à Paris, ayant fait quatre morts et 47 blessés. Le Dr Diab a toujours clamé son innocence.

Le dossier contre Hassan Diab s'est pratiquement effondré tout au long du processus d'extradition précédent au Canada entre 2008 et 2014, ainsi que lors des enquêtes approfondies menées par des juges français entre 2014 et 2018. Toutes les preuves incriminantes, en particulier l'analyse de l'écriture manuscrite, ont été entièrement discréditées, et des preuves alibis excluant sa présence en France au moment de l'attentat ont été corroborées. Néanmoins, le 21 avril 2023, il a été condamné par contumace par un tribunal français à une peine d'emprisonnement à vie. La condamnation est basée sur des informations de renseignement secrètes, anonymes, non vérifiées et non testées, qui ne seraient tout simplement pas admises dans une procédure pénale canadienne. Le gouvernement français a ensuite demandé son extradition du Canada.

La lettre souligne également que les graves lacunes du récent procès par contumace qui ont conduit à la condamnation du Dr Diab constituent très probablement des violations des obligations de la France en matière de procès équitable en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Accepter une extradition dans ce contexte reviendrait pour le Canada à être complice de ces violations.

« Lorsque les transgressions de l'équité dans les procédures juridiques violent indéniablement les garanties internationales des droits de l'homme, comme c'est le cas ici, la seule option pour le Canada est de dire non », a déclaré Alex Neve, professeur adjoint de droit international des droits de l'homme à l'Université d'Ottawa, également l'un des principaux auteurs de la lettre. « Si le Premier ministre Trudeau et son ministre de la Justice acceptent cette demande d'extradition, en sachant très bien qu'un procès inéquitable a conduit à une condamnation injuste et erronée, le Canada devient impliqué dans ces violations des droits de l'homme internationaux. Le Canada a fait du tort à M. Diab la première fois. Cette fois-ci, nous pouvons et nous devons faire les choses correctement. La demande d'extradition doit être refusée. »

Le texte de la lettre ouverte est disponible ici : <http://iclmg.ca/fr/lettre-communaute-juridique-diab-2023>

Plus d'information :  
Alex Neve  
(613) 852-3927